

Bruxelles, le 22 décembre 2016

Chers parents, chers élèves,

**Dès le lundi 16 janvier**, l'étude dirigée **sera accessible** aux élèves du premier degré et deuxième degré qui s'y seront inscrits **par l'intermédiaire du talon d'inscription**.

L'étude continue à être organisée **le lundi, le mardi et le jeudi de 15h50 à 17h15**.

L'étude dirigée est un **lieu de travail** pour les élèves qui veulent faire leurs devoirs et étudier leurs leçons dans le cadre de l'école avec une équipe de professeurs et d'éducateurs pour les y aider. C'est également un endroit pour apprendre à travailler sur toute une année, demander des explications et préparer les épreuves certificatives. Les élèves sont répartis en petits groupes de 8 à 10 élèves au premier degré et en grand groupe pour le deuxième degré.

**L'étude n'est pas obligatoire** mais lorsqu'on y est inscrit, on s'engage à y participer régulièrement et ponctuellement. En effet, l'efficacité du travail mené à cette étude dépend d'un investissement sérieux, et dans le long terme.

Attention, **le nombre de places à l'étude étant limité, seuls les talons d'inscription remis dans les délais seront pris en considération et la priorité sera donnée aux élèves du premier degré qui s'inscrivent aux 3 séances hebdomadaires**.

En l'absence d'une prise en charge du groupe d'étude, l'école se donne le droit de licencier les élèves concernés dès la fin des cours. Dans ce cas, un sms est envoyé aux parents à titre d'information.

**Le règlement d'ordre intérieur** est d'application durant l'étude, tout particulièrement en ce qui concerne :

- ✓ le silence, le calme, la concentration ;
- ✓ le matériel de travail et le journal de classe ;
- ✓ le respect du bien d'autrui (matériel laissé dans le panier du banc par l'élève qui occupe habituellement cette place) ;
- ✓ **les absences, à justifier** (justification préalable en cas d'absence prévue auprès des éducateurs).

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions de croire, chers parents, chers élèves en l'expression de notre entier dévouement.

Pour l'équipe de direction,

Mme Labrique, directrice adjointe

Talon d'inscription pour l'étude dirigée – 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres

A remettre aux éducateurs de degré au plus tard le **mardi 10 janvier 2017**

Nous, parents de ..... Classe .....

**souhaitons inscrire** notre enfant à l'étude dirigée :

- Les trois jours : le lundi, mardi et jeudi de 15h50 à 17h15
- Uniquement deux jours de 15h50 à 17h15 (cochez les 2 jours déterminés)
  - Le lundi
  - Le Mardi
  - Le Jeudi

Date :

Signature de l'élève :

Signature des parents :

---

L'étude débutera le lundi 16 janvier